

et l'eau contenue dans le sol s'écoule, causant la sécheresse. Les rivières s'assèchent, les puits se vident et l'économie agricole en souffre. Dans une région comme celle où j'habite, où les villes s'agrandissent et prennent de l'essor, les problèmes de croissance se compliquent à cause du manque d'eau. Songez à ce qu'il en coûtera à la moyenne des propriétaires de nouvelles maisons pour le service d'eau.

Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter un amendement, mais au préalable, je voudrais dire un mot. Je pense pouvoir finir mes remarques avant que cette horloge marque dix heures.

M. Knowles: Il est maintenant dix heures et une minute.

M. Adamson: Je voudrais réitérer l'attitude que nous avons adoptée par le passé à ce sujet. Il n'appartient pas au Gouvernement d'être propriétaire ni d'administrer, mais bien de voir à ce que les propriétaires ou ceux qui administrent les biens le fassent sans détruire notre patrimoine national ni nos ressources. Notre ligne de conduite peut s'énoncer ainsi: "Exploitions, mais ne détruisons pas". Il appartient au gouvernement fédéral de nous indiquer, dans la mesure du possible, ce que nous devons faire. En ce moment, bien que le problème nous préoccupe, nous ne savons que faire, comme l'a démontré la discussion d'aujourd'hui. Je prie donc le Gouvernement de convoquer, au cours de la partie de 1954 de la première session du 22^e parlement, le comité des mines, des forêts et cours d'eau. Je propose, appuyé par l'honorable représentant de Greenwood (M. Macdonnell):

Que tous les mots après "politique nationale" soient supprimés et remplacés par les mots suivants:

Sous un régime d'entreprise libre et en association et collaboration étroites avec les provinces qui

a) mettront en valeur toutes les ressources naturelles du pays au bénéfice de la population de chaque partie du Canada;

b) protégeront nos ressources forestières, minières et autres de toute exploitation excessive ou de tout épuisement injustifié, en vue d'assurer leur conservation;

c) encourageront l'utilisation de nos ressources aux fins de la production industrielle au Canada, assurant ainsi de meilleurs chances d'emploi, d'avancement et de sécurité à tous les Canadiens.

M. l'Orateur: Je devrais peut-être prior l'honorable député de se reporter au commentaire n° 315 de l'ouvrage de Beauchesne, troisième édition, qui est ainsi conçu:

La modification d'un avis de motion inscrit aux *Procès-verbaux* est permise, si la motion modifiée n'embrasse pas une matière plus étendue que la

motion primitive. Un nouvel avis doit être donné dans les *Procès-verbaux*, en vertu de l'article 45 du Règlement, lorsqu'il s'agit d'apporter une modification essentielle à un avis de motion avant que la Chambre l'étudie.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre! Comme il est maintenant dix heures, la Chambre restera ajournée jusqu'à demain à deux heures et demie de l'après-midi.

L'hon. M. Drew: M. l'Orateur, dois-je continuer...

M. l'Orateur: Je ne me suis pas prononcé sur la question. J'ai simplement demandé à l'honorable député d'examiner ce commentaire et je veux l'approfondir un peu moi-même. Nous pourrions peut-être discuter la question plus tard. Afin de régulariser la procédure, j'énoncerai le projet d'amendement. M. Adamson propose, appuyé par M. Macdonnell:

Que tous les mots après "politique nationale" soient supprimés et remplacés par les mots suivants:

Sous un régime d'entreprise libre et en association et collaboration étroites avec les provinces qui
a) mettront en valeur toutes les ressources naturelles du pays au bénéfice de la population de chaque partie du Canada;

b) protégeront nos ressources forestières, minières et autres de toute exploitation excessive ou de tout épuisement injustifié, en vue d'assurer leur conservation;

c) encourageront l'utilisation de nos ressources aux fins de la production industrielle au Canada, assurant ainsi de meilleures chances d'emploi, d'avancement et de sécurité à tous les Canadiens.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, demain nous continuerons l'étude en comité du bill modifiant la loi sur les douanes, puis à la deuxième lecture du bill ratifiant l'accord financier entre le Canada et le Royaume-Uni; ensuite nous passerons à la deuxième lecture du bill n° 7 concernant le droit pénal, et il est entendu que nous ne dépasserons pas l'étape de la deuxième lecture, c'est-à-dire que l'étude en comité ne sera que dans la soirée. Nous aborderons ensuite, en vue de la deuxième lecture, l'étude du bill modifiant la loi sur les indemnités de services de guerre, puis celles du bill modifiant la loi concernant les forces canadiennes, et enfin, l'examen du bill modifiant les lois sur les territoires du Nord-Ouest.

(A 10 heures et 5 minutes, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)